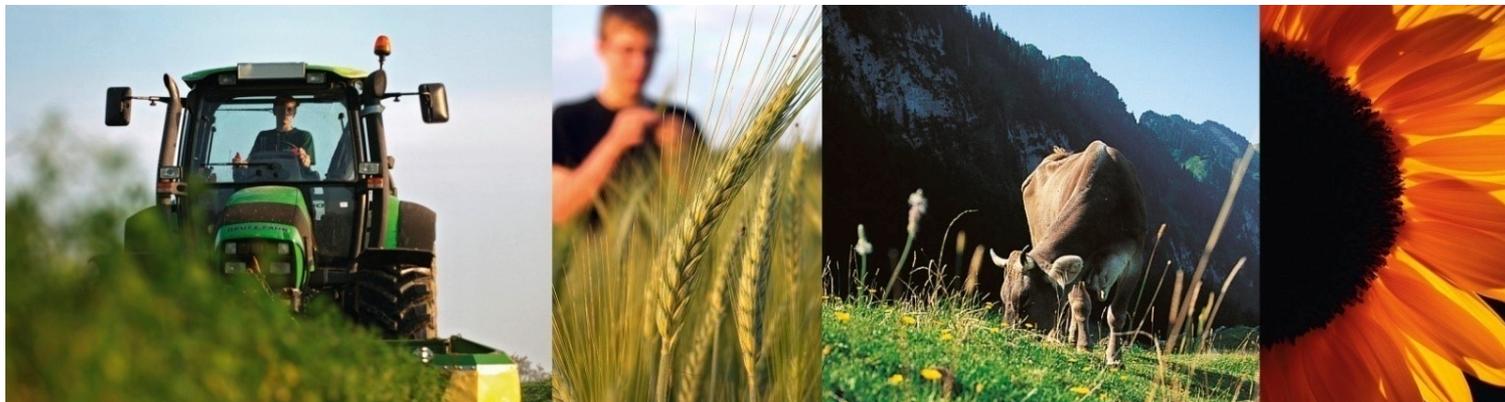




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Bundesamt für Landwirtschaft BLW



Journée d'études suisse-melio Olten Développement de la politique agricole : en quoi la PA22+ est-elle utile ?

Mercredi 13 juin 2018

Simon Lanz, unité de direction Paiements directs et développement rural



Introduction - nécessité d'agir

- En ce qui concerne l'économie et l'environnement, l'évolution va d'une manière générale dans la direction désirée, mais les progrès sont encore insatisfaisants
- Le monitoring et l'évaluation montrent un potentiel d'optimisation de l'instrumentaire existant
- L'entrepreneuriat doit être encouragé, notamment par l'intermédiaire de simplifications administratives





Fournir des perspectives à l'agriculture





Renforcer l'orientation sur le marché via l'amélioration de la rentabilité

Les ressources financières d'une exploitation forment la base des futurs investissements et donc la base pour pouvoir réagir aux changements de conditions-cadre

Indicateur pour l'examen de la rentabilité des mesures individuelles: capacité de l'exploitation à rembourser les capitaux empruntés (30 ans)

Effets:

- Seules les exploitation qui ont un bon rapport entre les investissement et le flux de trésorerie (cashflow) sont soutenues par des aides à l'investissement.
- Effet positif sur le désendettement de l'agriculture



Renforcer la gestion des risques par des assurances rendements efficaces

- La gestion des risques deviendra toujours plus importante à l'avenir, en raison d'une augmentation de la volatilité des rendements dû aux aléas climatiques et la hausse de la volatilité des prix au niveau international
- Actuellement la pénétration de marché des assurances rendements en Suisse est $< 5\%$ (mis à part l'assurance grêle)
- Un Public-Private-Partnership peut créer les conditions nécessaires pour promouvoir des produits simples et compréhensibles pour l'agriculteur à un coût abordable
- Si un besoin se fait jour, le Conseil fédéral examinera les mesures nécessaires.



Renforcer l'orientation sur le marché grâce à la création de valeur

Instrumentaire établi pour la promotion de la création de valeur dans le secteur agroalimentaire:

- **OQuaDu**: encouragement de projets innovants qui créent de la valeur dans les domaines de la qualité et de la durabilité
 - **PDR**: encouragement de projets régionaux qui génèrent de la valeur et renforcent la collaboration entre les branches
- Dans l'ensemble, les instruments ont fait leurs preuves jusqu'ici
 - Ils doivent être développés de manière ciblée afin d'améliorer encore les effets





Davantage de marge de manœuvre grâce aux contributions de base

- Les contributions de base deviendront un **nouveau** type de contributions dans la PA22+, avec leur propre article dans la LAgr; elles viseront à compenser les désavantages liés au site et les désavantages climatiques vis-à-vis de l'étranger
- Les contributions de base sont constituées de trois contributions distinctes:
 1. **Contribution à l'exploitation:** contribution fixe / exploitation
 2. **Contribution selon la zone:** contribution à la surface, échelonnée de la zone des collines à la zone de montagne IV
 3. **Contributions pour les prestations sur le marché:** quotient du revenu agricole / paiements directs x contribution/ha





Davantage de marge de manoeuvre

Suppression de contributions

Changements concernant les contributions à la sécurité de l'approvisionnement et les contributions au paysage cultivé

Suppression de:

- la contribution de base pour la sécurité de l'approvisionnement
- la contribution pour la production dans des conditions difficiles
- la contribution pour le maintien d'un paysage ouvert
- la contribution pour surfaces en forte pente

Maintien de:

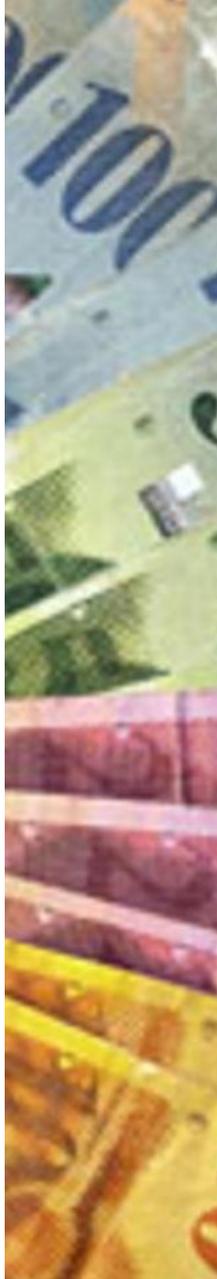
- la contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes
- les contributions pour surfaces en pente (y compris les fonds de la contribution pour surfaces en forte pente); les contributions pour surfaces viticoles en pente
- les contributions de mise à l'alpage et d'estivage



Davantage de marge de manoeuvre

Changement du plafonnement des contributions

- **Suppression :**
 - du plafonnement des paiements directs par UMOS
 - de l'échelonnement des paiements directs selon la surface
- **Introduction**
 - d'un plafonnement des paiements directs par exploitation, p. ex. 250 000 CHF (pour les communautés d'exploitation, multipliés par le nombre d'«exploitations individuelles»)
 - d'un plafonnement des paiements directs par type de contributions (pas encore défini de manière définitive)





Davantage de marge de manœuvre Pas d'encouragement des bâtiments d'habitation

L'encouragement des bâtiments d'habitation a dans le meilleur des cas un rapport indirect avec la production agricole

Il s'agit donc de supprimer ce type de soutien

→ Égalité de traitement avec les autres particuliers
Possibilité de financement via la suppression de la charge maximale

Les fonds libérés doivent être employés afin que les exploitations...

... puissent tirer parti des opportunités de la numérisation
... puissent améliorer la création de valeur



Davantage de marge de manœuvre dans la LDFR

- Faciliter la reconversion dans l'agriculture, afin d'encourager l'innovation dans l'agriculture
- La suppression de la limite de charge accroît les possibilités de financement et en même temps la responsabilité des chefs d'exploitation
- Élargir les possibilités pour les personnes morales, signifie une marge de manœuvre concernant le financement et la couverture des risques
 - Mettre en contact des bailleurs de fonds avec de jeunes agriculteurs bien formés qui ne disposent pas de suffisamment de capital
- Simplifications administratives en relation avec les biens-fonds agricoles





Mieux protéger l'environnement dans le cadre de l'exploitation via le renforcement des PER

PER

- Nouveau principe: prise en compte de la capacité de charge des écosystèmes et de l'encouragement des services écosystémiques
- Nouvelles exigences:
 - Éléments fertilisants: examen du bilan apparent à l'exploitation
 - Biodiversité: part plus élevée de surfaces avec simplification des exigences
 - Protection des végétaux: liste plus restrictive concernant les PPh, la dérive et le ruissellement
 - Sol: évaluation de la possibilité de faire circuler des machines lourdes à l'aide d'une application
 - Nouveau: exigences spécifiques pour certaines régions (p. ex. exigences des projets 62a)

Effet attendu: amélioration des effets sur l'environnement





Mieux protéger l'environnement dans le cadre de l'exploitation

Concept de promotion de la biodiversité

Biodiversité

- Suppression des contribution QI et QII couplées; nouveau: exploitations de type A et de type B
- Type B: simple et unique/standardisé: non-recours aux engrais et aux produits phytosanitaires sur certaines parties de surfaces
- Type A: spécifique, avec un concept de promotion de la biodiversité pour l'ensemble de l'exploitation

Effets attendus:

Amélioration de la prestation générale en faveur de la biodiversité via une simplification et des concepts portant sur l'ensemble de l'exploitation.

Cela permet un encouragement de la biodiversité plus ciblé, et adapté au site et à ses potentialités





Mieux protéger l'environnement dans le cadre de l'exploitation

Encouragement d'aspects environnementaux spécifiques

Instrument

Objectif

Contributions au système de production

Thèmes:

		Partie d'exploitation Grandes cultures	Partie d'exploitation Cultures spéciales	Partie d'exploitation Lait et viande
- PPh	Eviter l'utilisation			
- Sol	Augmenter la part d'humus			
- Éléments fertilisants	Réduire les émissions			



Mieux protéger l'environnement dans le cadre de l'exploitation via la régionalisation

Contribution pour une agriculture adaptée aux conditions locales

- Intégration des contributions pour la mise en réseau, des contributions QP et des contributions pour la protection des eaux selon l'art. 62a LEaux dans les contributions pour une agriculture adaptée aux conditions locales
- L'octroi des contributions est lié à la présence d'une stratégie globale régionale
- Cofinancement cantonal

Effets attendus:

- Amélioration de l'effet des encouragements liés à un projet en tirant parti des synergies





CONCLUSION

La politique agricole 22+...

- crée des incitations afin de mieux atteindre les objectifs dans les domaines de l'économie et de l'écologie
- améliore de manière ciblée l'efficacité et l'efficience de la politique agricole
- renforce l'entrepreneuriat dans l'agriculture





A notre bonne collaboration !

Merci



blw.admin.ch
Développement rural

suissemelio.ch
agrigate.ch

Suisse. Naturellement.